



Edito : ne baissons pas les bras ! - AG 64 - Sorties & voyages scolaires - Hommage - DAR - Brèves : SFT, Stages de formation syndicale, Audience DASEN 40, Dispositif « Poste adapté », Titres de transport & remboursement, PFMP, Concours, Elections au CA.

Ne baissons pas les bras !

Sans surprise, le budget proposé le 11 octobre dernier par le Premier Ministre est un budget d'austérité qui va s'en prendre aux services publics et en premier lieu à l'École. En effet, ce sont plus de 4000 suppressions de postes d'enseignants qui sont prévues. Et aucune création de postes de personnels d'encadrement, de personnels infirmiers, d'assistants sociaux et de postes de personnels administratifs alors que nous savons qu'il en manque partout ! Bien évidemment, l'argument de la baisse démographique est utilisé notamment pour le premier degré qui va être le plus touché... Pourtant, nous savons que la situation des Ecoles dans nos 5 départements est catastrophique. Par exemple, en Gironde, nos militants du syndicat du premier degré, le SNUDI-FO, revendique l'ouverture de 1140 postes pour pouvoir accueillir correctement tous les élèves !

Bien évidemment, ce budget n'est pas acceptable. Et il s'agit seulement d'une première annonce. Nous pouvons être aussi inquiets pour l'Enseignement Pro et pour tous les personnels de la Voie Pro. En effet, à Bordeaux, si on s'en tient aux informations qui circulent en off sur les projets de la future carte des formations Pro & BTS, alors nous pouvons craindre que sur les 180 suppressions de postes prévues dans le second degré, beaucoup concernent des PLP. Nous vous tiendrons au courant de manière

précise dès que nous aurons les informations officielles.

En attendant nous devons réaffirmer notre opposition à l'ensemble des réformes nuisibles ! Notre exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions civiles et militaires. C'est pourquoi nous vous invitons à participer au MEETING NATIONAL FO « Pour l'abrogation de la réforme des retraites ! », le samedi 26 octobre (après-midi) à la Maison de la Mutualité à Paris.

Edito

N'hésitez pas à vous rapprocher de nos responsables départementaux et académiques afin d'obtenir les modalités pour y participer ! Pour nos adhérents de la Gironde, l'UD FO a réservé des places dans un TGV, il leur suffit de **s'inscrire en ligne** !

Chers collègues, Nous ne devons pas baisser les bras. Nous devons continuer à nous organiser pour convaincre le plus grand nombre, et notamment les autres organisations syndicales, que la solution viendra d'une mobilisation massive inscrite dans la durée ! Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !



EM

Assemblée Générale des les Pyrénées Atlantiques - 10 octobre 2024

Pour terminer la tournée de nos Assemblée Générales Départementales de rentrée, nous étions le jeudi 10 octobre dans les Pyrénées Atlantiques à l'UD FO à Bayonne. Un peu plus d'une quarantaine de militants/adhérents étaient présents le matin. Après l'ouverture de la séance par **Hervé LARROQUERE**, Secrétaire Général de l'UD FO locale, **Max Sanchez**, Secrétaire



Départemental de notre fédération des Pyrénées Atlantiques, **Eric MOUCHET**, Secrétaire Académique du SNETAA-FO et Coordonateur des syndicats de la FNEC FP-FO de l'Académie de Bordeaux, **Audrey BILLEROT**, Secrétaire Adjointe du SNFOLC 64, **Olivia QUEYSSELIER**, Secrétaire Départementale du SNUDI-FO et **Valérie MAYJONADE**, Secrétaire Départementale du SNFOLC 64, ont pris la parole en tribune. Comme dans les autres départements, tous ont décrit une situation catastrophique dans nos établissements, Ecoles, collèges, lycées, LP, SEP et SEGPA : manque d'enseignants, élèves à besoins particuliers de plus en plus nombreux avec de moins en moins de moyens, etc. Lors des débats, par les prises de parole des collègues dans la salle, il a été mis en évidence que la Politique d'inclusion systématique était certainement le premier facteur responsable de la forte dégradation des conditions de travail et de la souffrance accrue des personnels. Il y a également eu un débat au cours duquel l'AG s'est interrogée sur le type de mobilisations nécessaires pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires. Une résolution a été votée.

L'après-midi, une trentaine de militants/adhérents du SNETAA-FO a participé au Conseil départemental autour de notre Secrétaire Académique et deux membres de notre secrétariat académique, **Delphine PAILLÉ** et **Thierry CLAMENS**. De nombreux sujets de la Voie Pro ont été abordés : années de terminale Bac Pro, CAP, PFMP, Pactes, Carte des formations Pro & BTS, fiches SST et conditions de travail, etc.

Nous remercions tous ceux qui ont participé à cette journée militante !



Sorties et voyages scolaires : c'est le chef qui décide et assume !

S'agissant des règles régissant les **sorties et voyages scolaires**, il faut se reporter à la **circulaire du 13 juin 2023**. Les **sorties** scolaires sont organisées à l'initiative d'un ou plusieurs enseignants dans le cadre du **projet d'établissement** et viennent nécessairement en appui des programmes scolaires. Les **voyages** scolaires sont eux des **sorties scolaires facultatives** comprenant une ou plusieurs **nuitées**.

Si pour les écoles le **taux d'encadrement minimum** des élèves est clairement défini dans l'annexe de la circulaire, dans le second degré « **il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre nécessaire d'accompagnateurs, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.** »... En gros, c'est le **proviseur qui décide** et qui en assume la responsabilité... mais les collègues qui vont devoir gérer !

Dans tous les cas, le groupe des accompagnateurs doit être constitué d'**au moins un enseignant** et peut être complété par des adultes non enseignants ayant reçu l'accord du chef d'établissement.

Les accompagnateurs de **voyages scolaires** autres que les personnels de l'éducation nationale sont soumis à un **contrôle d'honorabilité** par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs des infractions sexuelles et violentes (FIJAISV), effectué par les services de la DSDEN.

Il est important de noter que lors d'un **voyage scolaire**, la présence dans l'équipe d'encadrement d'une **personne formée aux premiers secours** est obligatoire sur le lieu d'hébergement, y compris la nuit, si aucun membre de la structure d'accueil ne l'est.

A vos projets !

Thierry Clamens

Hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard

La Ministre de l'Éducation Nationale, **Anne Genetet**, a envoyé le 4 octobre dernier une note à tous les Recteurs pour leur signifier qu'elle souhaitait qu'un hommage soit rendu à **Samuel Paty** et **Dominique Bernard** dans tous les établissements du second degré. Elle précise : « **une minute de silence sera d'abord organisée le 14 octobre**. S'en suivra dans la même semaine un temps d'analyse et de réflexion avec les élèves, dont la durée et le contenu sont laissés au choix des équipes en fonction de leurs situations respectives. ».

Certainement un peu « **pressée** » par tout un tas de directives reçues du 1^{er} Ministre, notamment celle de déterminer le nombre de postes à supprimer dans l'Éducation Nationale pour pouvoir faire les économies, cette note commence par une coquille qui nous montre le peu de temps consacré à sa rédaction... Elle semble être en fait un « **copier/coller** » de la note de l'année dernière... Certains disent y voir là un manque de considération pour nos deux collègues assassinés...

Inclusion scolaire : direction « L'autorégulation » !

Le **12 septembre 2024** est paru au **B.O.** un texte intitulé « **déploiement de l'autorégulation en milieu scolaire** », avec en annexe un **cahier des charges détaillé pour les LGT et LP**. Il s'agit de généraliser les « Dispositifs d'AutoRégulation » (DAR) expérimentés dans certains départements. Ces dispositifs permettent d'inclure en classe ordinaire des élèves avec des troubles du neuro-développement (TND) tels les **DYS** (troubles spécifiques du langage et des apprentissages), le **TSA** (Trouble du Spectre Autistique), le **TDAH** (Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité) ou encore le **TDI** (Trouble du Développement Intellectuel).

Un enseignant, non spécialisé précise le **B.O.**, est affecté au DAR, dont l'**effectif**, au départ est fixé à **10 élèves**, mais peut être majoré « selon les situations » et dans tous les cas il n'est précisé **aucun maximum** !

L'équipe enseignante est « formée » (ben voyons !) pour intégrer dans ses pratiques pédagogiques et son fonctionnement « l'autorégulation » pour tous les élèves de l'école ou de l'établissement... Des personnels spécialisés des ESMS (Etablissement ou Service MédicoSocial) liés à ce DAR pourront intervenir auprès des personnels enseignants en tant que « personnes ressources ». Par contre, **aucun AESH** ne fait partie de ce dispositif...

Ce texte prévoit la mise en place d'une **salle dédiée** que les élèves peuvent rejoindre **selon leurs besoins** dans le cadre de « l'autorégulation ». Des allées et venues dans nos classes en perspectives !

Et pour les PFMP ? « les compétences d'autorégulation doivent être exercées par l'élève avec TND [...] dans tout environnement professionnel », mais aussi « le monde de l'entreprise est associé à l'atteinte des objectifs de l'autorégulation »... No comment !

Tout cela est bien sûr à mettre en relation avec les **24 000 élèves accueillis dans des établissements ordinaires** faute de places dans les ESMS (conférence de presse de Nicole BELLOUBET le 27 août dernier) et le coût d'une scolarisation en **enseignement spécialisé** qui est de **45 000 euros par élève** alors que le financement d'un DAR est annoncé à **180 000 €** (18 000 € par élève... si leur nombre ne dépasse pas 10 !).

Tout cela en lieu et place d'une vraie prise en charge des élèves à besoins particuliers dans une classe ou une structure spécialisée ou adaptée. L'objectif financier de la politique d'inclusion scolaire systématique n'est plus à démontrer !

Signons massivement la pétition FO contre les souffrances engendrées, pour tous, par ce choix d'inclusion !



Delphine Paillé
Thierry Clamens

Version papier ou **version par internet**.

Brèves

SFT

Comme chaque année, pour bénéficier du SFT nous devons transmettre de nombreux documents à l'Administration via le secrétariat de notre établissement. C'est très pénible, mais si on ne le fait pas... Vous trouverez la circulaire académique et ses annexes sur notre site Internet. Attention, date limite pour transmettre votre dossier : **mardi 15 octobre 2024 !**

Stages de formation syndicale :

Chaque agent de l'Etat a droit à 12 jours par an de formation syndicale sans que cela n'ait d'incidence sur sa rémunération, ni ne nécessite de rattrapage. Inscrivez-vous :

-  Stages en Gironde
-  Stages en Dordogne
-  Stages dans les Pyrénées Atlantiques

Audience DASEN 40 :

Dans le cadre d'une audience FNEC FP-FO avec le DASEN des Landes, notre secrétaire départemental a pu faire remonter, ce lundi 07 octobre, des problématiques que lui avaient confié des adhérents. Chacun a été informé des réponses apportées et, si nécessaire, l'évolution des dossiers sera suivie... Vous pouvez en être certains !

Dispositif « Poste adapté » :

Les collègues qui rencontrent des difficultés dues à leur état de santé peuvent faire une demande pour être affectés, à la prochaine rentrée, sur un poste adapté. Date butoir pour faire une demande : 7 novembre 2024. Vous trouverez des explications détaillées dans notre « Note aux S1 du 30 septembre 2024 ».

Titres de transport et remboursement :

Dans la limite de **99 €** par mois, l'Etat peut prendre en charge **75% du tarif de certains types d'abonnements**. Vous trouverez des explications détaillées dans notre « Note aux S1 du 30 septembre 2024 ».

PFMP :

Comme chaque début d'année, il est bon de se rappeler qui fait quoi pour les PFMP. Vous trouverez les réponses dans notre « Note aux S1 du 16 octobre 2023 ».

Concours :

Les inscriptions aux concours de la session 2025 sont ouvertes du mardi 1^{er} octobre 2024 (12h00) au jeudi 7 novembre 2024 (12h00, heure de Paris). La note de service du 19 septembre 2024 sur l'organisation des concours est parue au BO n°36 du 26 septembre 2024. Chers collègues contractuels, si vous êtes prêts à la mobilité (et surtout, n'écoutez pas ceux qui pourraient vous promettre une mutation immédiate près de chez vous !), mais aussi prêts à avoir une « meilleure » carrière que celle qui vous attend si vous ne devenez pas titulaires, alors n'hésitez pas, **inscrivez-vous !**

Elections au CA :

Comme chaque année, vous avez voté massivement pour nos listes SNETAA-FO/FNEC FP-FO. Et elles ont obtenu d'excellents résultats notamment à Libourne, Blaye, Arcachon, Saint-Médard en Jalles, Mont de Marsan, Parentis, Pessac, Périgueux, etc. Merci à tous !